

**Procès-Verbal de la séance du lundi 26 février 2024
du Conseil Municipal de la Commune de Brassac**

Séance du lundi 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Delphine BARTHÈS, Christine BORDIER, Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI et Élodie ROUANET, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET.

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul CORBIÈRE

Date de la publication : le 1^{er} mars 2024

Ordre du jour :

- Aménagement de la salle polyvalente à dominante sportive, place Belfortès : plan de financement et demandes de subventions ;
- Implantation d'un padel : plan de financement et demandes de subventions ;
- Questions diverses ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2024.

**05/2024 : n°4531 : Programme « Aménagement de la salle polyvalente à dominante sportive » :
demande de subventions**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 29 février 2024

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale que les travaux d'aménagement de la salle polyvalente à dominante sportive située place Belfortès pourraient bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du fonds vert, d'une aide de l'Etat dans le cadre du FNADT, d'une aide de la Région, d'une aide du Département dans le cadre du Contrat Atout Tarn et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Où il l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'engager les travaux d'aménagement de la salle polyvalente à dominante sportive ;
- Sollicite de la part de l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes pour ce programme d'investissement, les subventions précisées ci-dessus ;
- Arrête le plan de financement ci-dessous :

Financements	Dépenses éligibles	Montant
↪ Montant H.T. du programme	1 102 930.21 €	441 172.09 €
↪ Subvention Etat Fonds Vert 40 %	1 102 930.21 €	23 806.04 €
↪ Subvention Etat FNADT 2 %	1 102 930.21 €	166 780.00 €
↪ Subvention Département 20 %	683 900.00 €	220 586.04 €
↪ Fonds de concours 3 %	1 102 930.21 €	30 000.00 €
↪ Autofinancement	1 102 930.21 €	220 586.04 €

.../...

**06/2024 : n°4532 : Programme « Implantation d'un padel » :
demande de subventions**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 29 février 2024

La construction d'un terrain de Padel représente une opportunité significative pour Brassac. Ce projet permettrait de promouvoir la pratique sportive et de renforcer le lien social sur notre territoire. Cette nouvelle infrastructure sportive attrayante pour les habitants et les touristes serait complémentaire au city stade et au pumtrack réalisées récemment. Nous sommes labellisés Terre de jeux 2024 et candidat pour la commune la plus sportive du Département. Nous estimons que ce projet répond parfaitement aux objectifs de développement de notre commune évoqué dans les contrats PVD et bourg centre. Ce programme d'investissement pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024, d'une aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et d'une aide de la Région.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite de la part de l'Etat, l'ANS et la Région pour ce programme d'investissement, les subventions précisées ci-dessus ;
- Arrête le plan de financement ci-dessous :

Financements	Dépenses éligibles	Montant
↳ Montant H.T. du programme	152 037.70 €	152 037.70 €
↳ Subvention DETR	152 037.70 €	53 213.20 €
↳ Subvention ANS	152 037.70 €	45 611.30 €
↳ Subvention Région	152 037.70 €	22 805.66 €
↳ Autofinancement	152 037.70 €	30 407.54 €

Questions diverses

Une nouvelle association proposant des cours de karaté sera créée à partir de septembre 2024.

Une subvention de 150 euros est accordée à l'association Camin.

Une réflexion est en cours sur la mise en place de potelets autour de la place.

L'étage de la Maison de la Santé sera loué au LEJ et à la crèche le temps des travaux de leur bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20^h30.

Au cours de la séance du 26 février 2024, le Conseil Municipal a adopté 2 délibérations numérotées de 05 à 06.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CORBIÈRE